



Stratégie Nationale d'Inclusion Financière



BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

En collaboration
avec la Banque Mondiale 

Table des Matières

Chapitre 1 : Vision et Mission pour une Stratégie Nationale d'Inclusion Financière en Haïti	2
Bien-Fondé de la Stratégie d'Inclusion Financière.....	2
Inclusion financière : Définition.....	3
Mission et Vision	4
Principes et Approches	6
Chapitre 2: État actuel de l'inclusion financière	8
en Haïti.....	8
Contexte	8
Demande et utilisation des services financiers	9
La protection des consommateurs et l'éducation financière	13
Offre des Services Financiers	13
Progrès à date et défis à venir	18
Chapitre 3: La Stratégie Nationale	22
Stratégie Nationale: Groupes Cibles	22
Stratégie Nationale : Opportunités	24
Stratégie Nationale: Piliers	25
Actions Hautement Prioritaires et à Court Terme	27
Stratégie Nationale: Suivi et évaluation	28
Stratégie Nationale: Cadre de gouvernance.....	30
Chapitre 4: Le Plan d'Action	36
Pilier 1: Les Services Financiers pour Faciliter l'Inclusion et la Réduction de la Pauvreté	37
Pilier 2: Le Crédit pour la Croissance Economique.....	41
Pilier 3: Services financiers de proximité	43
Pilier 4: Education et protection des Consommateurs	44
Pilier 5: Renforcer l'Infrastructure et les Institutions.....	46
Thèmes Transversaux: Suivi et Evaluation	50
Appendice	51

Abréviations et Acronymes

AML	Anti-Money Laundering
ANACAPH	Association Nationale des Caisses Populaires Haïtiennes
ANIMH	Association Nationale des Institutions de Microfinance d'Haïti
APB	Association Professionnelle des Banques
BRH	Banque de la République d'Haïti
CFT	Lutte Contre le Financement du Terrorisme
CIAT	Comité Interministériel d'aménagement du Territoire
CPRDA	Commission Présidentielle pour la Réforme du Droit des Affaires
CT	Court Terme
ECVH	Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti
EIB	European Investment Bank
FAES	Fonds d'Assistance Economique et Sociale
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
IMF	Institutions de Microfinance
KNFP	Conseil National de Financement Populaire
KYC	Know Your Customer
LAB	Lutte Anti-Blanchiment
LT	Long Terme
MARNDR	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MAS	Ministère des Affaires Sociales
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MNO	Mobile Network Operator
MPME	Micros, Petites et Moyennes Entreprises
MT	Moyen Terme
MTO	Money Transfer Operator
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONA	Office National d'Assurance Vieillesse
PIB	Produit Intérieur Brut
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
USAID	United States Agency for International Development

Introduction

Malgré les efforts de modernisation du secteur financier en Haïti, une bonne partie de la population demeure privée d'accès aux services financiers de base. Ceci limite leur capacité à prévenir et à gérer les différents risques qui entravent la mobilité sociale, la capacité des ménages et des entreprises à se protéger de certains chocs parfois imprévisibles (catastrophes naturelles, maladies et accidents, décès, insécurité alimentaire, perte d'emploi, etc.) pouvant contribuer à les maintenir dans un cercle vicieux de pauvreté ainsi qu'à gérer les risques auxquels ils sont confrontés. De plus, le manque d'accès à des produits financiers appropriés limite les opportunités d'investissement ainsi que le potentiel de développement des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) qui constituent une part importante du tissu productif pourvoyeur d'emplois et contribuant à l'exportation.

Les produits et services financiers, lorsqu'ils sont accessibles, compétitifs et adaptés aux besoins quotidiens des agents économiques, peuvent grandement contribuer à améliorer leur qualité de vie, réduire les inégalités et favoriser la croissance et le développement économique et social. L'objectif serait qu'en Haïti les conditions socio-économiques ou la localisation géographique d'un individu soient de moins en moins les causes de son exclusion du système financier formel.

Dans la poursuite de cet objectif, ce document vise à proposer les fondements d'une Stratégie Nationale d'Inclusion Financière. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, celle-ci devra bénéficier du support et de l'apport de tous les acteurs clés du système financier et de la vie nationale (institutions financières, secteur privé, pouvoirs publics, société civile, etc.) qui devront se l'approprier. D'une part, les institutions financières se devront d'offrir des produits et services d'épargne, de crédit, de paiement et d'assurance adaptés à la réalité du marché et de leurs consommateurs, d'autre part, les pouvoirs publics devront élaborer les politiques, mesures et réformes qui s'imposent pour permettre le développement du système financier tout en garantissant la protection de ses consommateurs. En outre, la stratégie d'inclusion financière peut soutenir les différents efforts menés par le secteur privé et les entités gouvernementales visant à favoriser la croissance économique. Elle peut également contribuer à améliorer la performance des différents programmes publics dans les domaines de la protection sociale, l'agriculture, la santé, et l'éducation.

La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière qui suit est divisée en quatre (4) chapitres. Le premier exposera la mission et la vision pour Haïti. Le deuxième présentera le statut actuel de l'inclusion financière en Haïti, en analysant les caractéristiques de l'offre et de la demande des produits et services financiers, ainsi que les enjeux et défis à relever. Le troisième proposera la stratégie proprement dite, ses groupes cibles, son plan de mise en œuvre, ses indicateurs clés de performance et son cadre de gouvernance. Enfin, le quatrième suggérera les actions à entreprendre dans les court, moyen et long termes pour l'implémentation de ladite stratégie.

Chapitre 1 : Vision et Mission pour une Stratégie Nationale d'Inclusion Financière en Haïti

Avant de définir la vision et la mission de la Stratégie, ce chapitre soulignera la nécessité d'une telle initiative. Ensuite, seront abordés les principes et approches devant guider son élaboration et son implémentation. S'il est vrai que ces principes seront basés sur l'expérience internationale dans le domaine, ils seront tout de même adaptés au contexte haïtien afin de déterminer une vision et des objectifs réalistes et appropriés.

Bien-Fondé de la Stratégie d'Inclusion Financière

A l'échelle internationale, plusieurs études indiquent que l'accès aux produits et services financiers appropriés et leur utilisation permettent aux individus de jouir d'une meilleure qualité de vie et aux entreprises de mieux se développer. Plus précisément, elles ont montré que favoriser l'accès des ménages aux comptes de dépôt conduit à la croissance de l'épargne¹, de l'investissement productif², de la consommation³ et de l'autonomisation des femmes⁴. D'autres études ont établi un lien entre l'accès aux produits financiers (épargne, crédit, assurance, etc.) et la facilitation des transactions économiques en général, l'augmentation de la résilience des ménages aux chocs de revenus, ainsi qu'une diminution de l'inégalité de revenus et de la pauvreté⁵. Par ailleurs, pour ce qui est des entreprises, quelle que soit leur taille, l'accès au crédit contribue à l'augmentation de leurs investissements⁶ et de leur productivité⁷, avec des impacts positifs sur la croissance et l'emploi.

Le manque d'accès à des produits et services financiers empêche les agents de saisir et de jouir de certaines opportunités économiques. Ainsi, à défaut de trouver des institutions financières où déposer son argent, un citoyen vivant dans des zones reculées a recours à des méthodes et moyens de thésaurisation peu recommandables par exemple enfouir son argent dans le sol, le cacher sous son matelas ou dans des tiges de bambou. Aussi est – il exposé à des risques de vol, de perte ou parfois même à l'incapacité de l'utiliser à l'avenir, ayant été détérioré par des conditions de conservation inappropriées. Il en est de même pour un agriculteur n'ayant pas accès au crédit ou au produit d'assurance récolte, désirant augmenter sa production en vue de répondre à une potentielle demande. Un paysan vivant dans un petit village, quant à lui, s'il ne dispose pas d'un compte en banque ou d'un portefeuille mobile (*mobile wallet*), peut se trouver dans l'incapacité de recevoir des transferts que voudraient bien lui envoyer ses frères et sœurs émigrés. Autant d'exemples qui soulignent comment le manque d'accès aux produits financiers peut priver certaines catégories d'opportunités économiques dont elles auraient pu grandement bénéficier.

Le nombre d'Haïtiens financièrement inclus demeure relativement faible. En effet, d'après le

¹ Aportela, 1999; Ashraf et al., 2010a

² Dupas and Robinson, 2009

³ Dupas and Robinson, 2009; Ashraf et al., 2010b

⁴ Ashraf et al., 2010b

⁵ Banerjee and Newman, 1993; Galor and Zeira, 1993; Aghion and Bolton, 1997; Beck Demirguc-Kunt, and Levine, 2007

⁶ Demirguc-Kunt et al., 1998; Ayyagari et al., 2006

⁷ Karlan and Zinman, 2009

rapport FINDEX 2011⁸, seulement 27% des Haïtiens ont reconnu avoir accès à des services financiers formels. De plus, le coût lié à l'établissement de succursales d'institutions financières dans les zones reculées et difficiles d'accès rend ces zones inadéquatement desservies ou simplement non-desservies. Aujourd'hui, les avancées réalisées dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication peuvent aider à combler ce fossé en augmentant l'accès, mais aussi en favorisant le développement de produits financiers novateurs adaptés à la réalité quotidienne de ces localités reculées. Il reste donc du chemin à parcourir pour intégrer financièrement les non-inclus, compte tenu des avantages que cela comporte tant sur le plan individuel que collectif.

Inclusion financière : Définition

Dans le but d'élaborer la Stratégie Nationale, il convient tout d'abord de préciser, dans le contexte d'Haïti, que l'inclusion financière peut être définie comme un état de développement du système financier où :

Par le biais de mécanismes efficaces et sécuritaires, un large éventail de produits et services financiers est accessible à tous les particuliers et entreprises en Haïti de manière opportune, abordable et commode.

Cette Stratégie vise à permettre à la grande majorité des individus d'avoir accès à des produits et services financiers formels pouvant améliorer leur niveau de vie et à la grande majorité des entreprises de trouver le financement nécessaire pour se développer et s'accroître. Dans cette optique, il sera avant tout important de comprendre et d'analyser les contraintes liées à l'inclusion financière des catégories de la population non-desservies. Il faudra aussi identifier leurs besoins afin de déterminer les conditions essentielles au développement de produits correspondant à leurs attentes. Les pouvoirs publics compétents devront aussi prendre les dispositions nécessaires pour conduire des politiques qui facilitent l'inclusion financière tout en garantissant la protection des consommateurs, incitent le secteur financier à augmenter la pénétration du marché et enfin favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

⁸ Voir:

<http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTRESEARCH/EXTPROGRAMS/EXTFINRES/EXTGLOBALFIN/0,,contentMDK:23147627~pagePK:64168176~piPK:64168140~theSitePK:8519639,00.html>

Mission et Vision

D'une façon générale, cette Stratégie Nationale vise à ***assurer le plus large accès à l'épargne, au crédit et à d'autres produits et services financiers dans le but de réduire la pauvreté et l'inégalité de revenus pour favoriser une société financièrement et économiquement plus inclusive.***

Afin d'y parvenir, la Stratégie Nationale devra se fixer et se donner pour mission d'atteindre plusieurs objectifs :

Objectif 1 : Favoriser les stratégies de développement économique. Il faudra veiller à ce que la stratégie nationale d'inclusion financière préserve et encourage les synergies avec d'autres stratégies et politiques publiques visant le développement économique et la protection sociale, y compris dans des domaines autres que, mais complémentaires, aux services financiers, tels que l'agriculture, l'éducation, et la santé.

Objectif 2 : Faciliter l'accès aux produits et services financiers. Il faudra travailler à réduire puis éliminer les contraintes à l'inclusion financière auxquelles font face les ménages et les entreprises pouvant largement tirer profit des produits et services financiers. Vu que ces contraintes peuvent être de différentes natures (manque d'éducation, distance, coût, pauvreté, problèmes d'identification de la population, etc.) cela nécessitera une coopération entre toutes les parties prenantes dans leur domaine respectif.

Objectif 3 : Développer des produits et services adaptés aux besoins de la clientèle. Pour s'assurer de l'utilisation effective des produits et de leur efficacité dans la réduction de la pauvreté, il est impératif qu'ils répondent aux besoins et attentes des agents économiques. Il faudra donc non seulement relever les contraintes auxquelles ils font face dans l'utilisation de ces produits, mais aussi comprendre leurs besoins compte tenu de leur réalité socio-économique afin de mieux les servir.

Objectif 4 : Promouvoir l'éducation financière. Il est difficile d'offrir un service ou un produit financier à un consommateur potentiel s'il ne le comprend pas. Dans le cadre d'une plus grande inclusion, l'éducation financière permettra aux consommateurs de comprendre l'utilité de certains produits, leur fonctionnement, leurs avantages et leurs exigences, ce qui pourra contribuer à augmenter leur utilisation. Elle rendra aussi l'utilisateur capable de faire un choix informé entre les produits offerts et les différents prestataires de services financiers dans le secteur conduisant à améliorer le bien-être de l'utilisateur mais également à encourager la compétition. Qui plus est, renforcer la capacité de gestion financière des individus et des micros, petites et moyennes entreprises leur permettrait d'améliorer de façon générale leurs décisions financières.

Objectif 5 : Promouvoir l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) pour la prestation de services financiers. La récente percée de la téléphonie mobile en Haïti est certainement un avantage à exploiter dans la prestation de services

financiers envers les couches de la population encore exclues. Le développement récent des NTIC offre des possibilités immenses en termes de réduction des coûts d'accès et de transactions, une contrainte majeure à l'inclusion financière.

Objectif 6 : Favoriser l'émergence d'un cadre formel de protection du consommateur financier.

Un tel cadre vise à garantir que les consommateurs disposent des informations nécessaires (frais et charges, termes et conditions, etc.) leur permettant de prendre des décisions éclairées et de connaître leurs droits et obligations. Il ambitionne aussi de les protéger de pratiques déloyales ou trompeuses de la part des prestataires de services financiers ou d'individus mal intentionnés. Ces consommateurs pourront avoir accès aux mécanismes de recours afin de régler leurs litiges potentiels.

Principes et Approches

La Stratégie Nationale d’Inclusion Financière s’articulera autour de la réduction de la pauvreté, de la réduction des inégalités de revenus et de la croissance économique au niveau local pour conduire à une société inclusive. Elle devra alors s’adresser tant aux pauvres et populations à faible revenu qu’aux moins démunis à travers une approche de segmentation permettant de mener des actions et réformes adaptées pour chacun de ces segments. Les travailleurs migrants ainsi que leur famille devront bénéficier d’une attention particulière au regard des transferts de la diaspora qui représentent plus de 22 % du PIB en 2013⁹. En outre, cette Stratégie Nationale d’Inclusion Financière devra développer des synergies avec les politiques publiques existantes visant à favoriser l’augmentation des richesses et parvenir à une réduction des inégalités de revenus, les programmes d’assistance sociale en faisant partie intégrante. Finalement, la croissance économique dans les régions sera favorisée par la promotion d’initiatives visant à stimuler le développement local (création de partenariats public-privé, micro parcs industriels ou agricoles, zones économiques prioritaires, parcs industriels), ainsi qu’à travers la promotion et le développement d’activités productives qui desservent les marchés locaux et internationaux.

La Stratégie Nationale d’Inclusion Financière devra impliquer tous les acteurs publics et privés au niveau national, requérant l’engagement de toutes les parties prenantes du secteur public, du privé et de la société civile. Elle se devra de tabler sur des actions concertées, coordonnées, ciblées et mises en œuvre suivant un calendrier englobant le court, le moyen et le long terme. Cette vision devra être évaluée dans sa mise en œuvre à chaque étape via des indicateurs de suivi permettant de jauger les progrès réalisés.

La Stratégie est fonction de la souplesse nécessaire pour mener des révisions du cadre légal et réglementaire afin d’accommoder toute initiative concourant à l’atteinte de ses objectifs. Tout en restant soucieux et fidèle au cadre réglementaire déjà défini, des aménagements devront être envisagés en vue d’amener les produits et services financiers à tous les segments de la clientèle, le tout en garantissant aux entreprises pourvoyeuses un cadre propice à leur développement.

La Stratégie s’inspire des meilleures pratiques reconnues à l’échelle mondiale, en attachant une attention particulière aux neuf principes définis au niveau du G20, résultat des différentes stratégies d’inclusion financière menées dans plusieurs pays. Ces neuf principes sont :

1. **Le Leadership** : il faudra arriver à un consensus et un engagement assumé et partagé par tout le gouvernement afin d’atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté fixés par l’inclusion financière.
2. **La Diversité** : il faudra mettre en œuvre des politiques publiques qui favorisent la compétition et la mise en place de mécanismes incitatifs pour la prestation de produits et services financiers variés de manière soutenable de la part d’une multiplicité d’opérateurs.
3. **L’Innovation** : il faudra favoriser le développement d’innovations technologiques et

⁹ BRH, Direction des Affaires Internationales.

institutionnelles pour étendre l'accès et l'usage des produits et services financiers et pallier les déficiences de l'infrastructure existante.

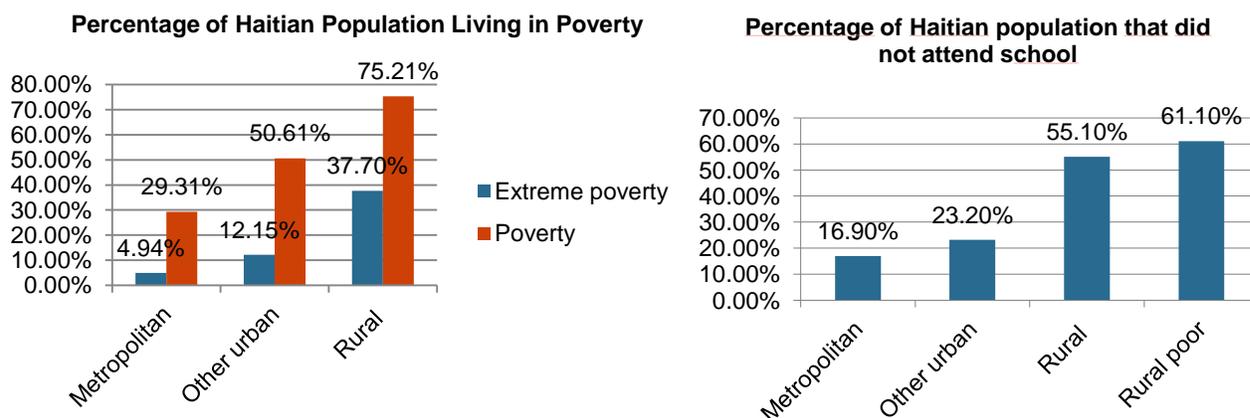
4. **La Protection** : il faudra arriver à une approche de protection des consommateurs qui détermine de manière claire et sans équivoque le rôle du gouvernement, des institutions financières et des consommateurs.
5. **La Compétence** : il faudra former et accroître la capacité et l'éducation financières des consommateurs.
6. **La Coopération** : il faudra favoriser la coopération entre les différents partenaires institutionnels impliqués dans la conduite de la stratégie et ce, tant du côté du secteur public que du secteur privé, tout en établissant les champs de compétence et de responsabilité de chacun des acteurs.
7. **La Connaissance** : il faudra mettre en place des données ou indicateurs de suivi qui permettent en tout temps de suivre les progrès réalisés et bien comprendre qu'il s'agit d'un processus d'apprentissage continu tant du côté du régulateur que du côté des institutions financières et para-financières.
8. **La Proportionnalité** : il faudra établir un cadre légal et réglementaire proportionnel au niveau des risques et des avantages découlant de l'innovation au niveau des produits et services financiers et permettant de lever les barrières ou contraintes de la réglementation existante.
9. **Le Cadre** : il s'agit avant tout de construire un cadre légal et réglementaire en cohérence avec les standards internationaux, les spécificités nationales et favorisant la compétition entre les acteurs.

Chapitre 2: État actuel de l'inclusion financière en Haïti

A partir d'une description de quelques défis auxquels Haïti est actuellement confronté, ce chapitre donne un aperçu de l'inclusion financière, avec une brève description des principaux acteurs et produits disponibles sur le marché, ce qui servira de base pour la description de la stratégie au chapitre 3.

Contexte

Au cours des 25 dernières années, la population haïtienne a connu une croissance stable, passant de 5 millions d'habitants en 1975 à plus de 10 millions aujourd'hui. Malheureusement, l'économie haïtienne a crû à un rythme plutôt mitigé, ponctué par plusieurs périodes de fortes contractions ayant abouti à une légère baisse du revenu par habitant ces dernières décennies et une dépendance continue de l'économie vis à vis des transferts et de l'aide étrangère. Ainsi, le taux moyen de croissance du PIB a été de 0,9% au cours des 15 dernières années¹⁰, alors que la population a augmenté en moyenne de 1,34% au cours de la même période. Bien que la croissance économique ait repris après le tremblement de terre de 2010, en atteignant 4% en 2013, la pauvreté reste très élevée et affecte environ 59% d'haïtiens. Elle est particulièrement élevée dans les zones rurales (75,21%), où 38% de la population est considérée comme extrêmement pauvre et 37% modérément pauvre¹¹. En général, cette situation témoigne d'un manque d'opportunités économiques, de très faibles niveaux d'éducation formelle et de lacunes en infrastructure et communication sociales.



Source: World Bank Haiti Poverty Assessment 2012

¹⁰ BRH, Monnaie et Analyses Économiques

¹¹ Banque Mondiale

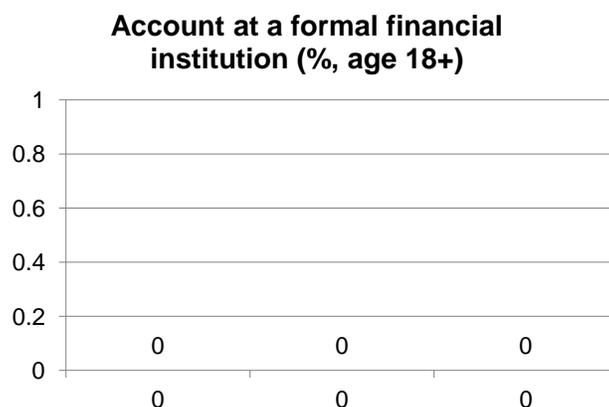
Le niveau élevé de la pauvreté et le faible niveau d'éducation ont des implications importantes pour les services financiers sollicités par la population. A titre exemple:

- les personnes à faible revenu demandent principalement des moyens de paiement, des services de transfert de fonds et de produits d'épargne à un prix abordable;
- l'encours des transactions effectuées par les personnes à faible revenu et les MPME est généralement très faible et le nombre de transactions pour ces catégories de la population est relativement élevé ;
- un cadre de protection des consommateurs approprié et des efforts d'éducation financière sont nécessaires pour les protéger et les aider à faire de meilleurs choix.

Demande et utilisation des services financiers

Utilisation générale

Selon l'enquête mondiale du Global Findex¹², 27% des adultes haïtiens ont un compte dans une institution financière formelle, comparativement à 45% en Amérique latine et dans les Caraïbes, et 29% dans les autres pays à faible revenu.



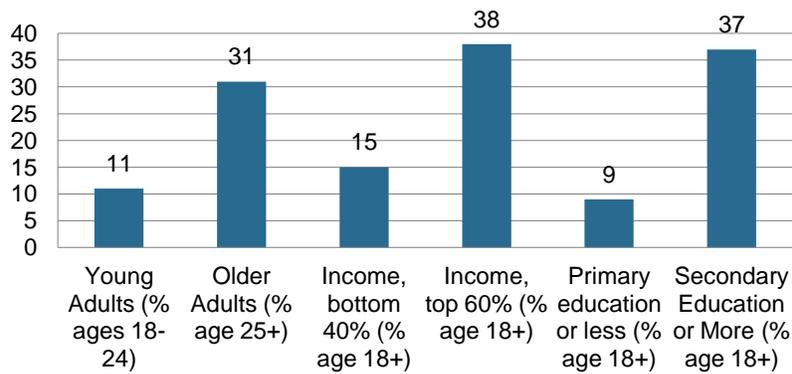
Source: Findex 2011

Ce niveau d'utilisation est faible, en particulier chez les pauvres, chez ceux qui ont de faibles niveaux d'éducation formelle, et chez les jeunes, dont beaucoup résident dans les zones rurales.

¹² Voir :

<http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTRESEARCH/EXTPROGRAMS/EXTFINRES/EXTGLOBALFIN/0,,contentMDK:23147627~pagePK:64168176~piPK:64168140~theSitePK:8519639,00.html>

Account at formal Financial Institution: Age, Income, Education

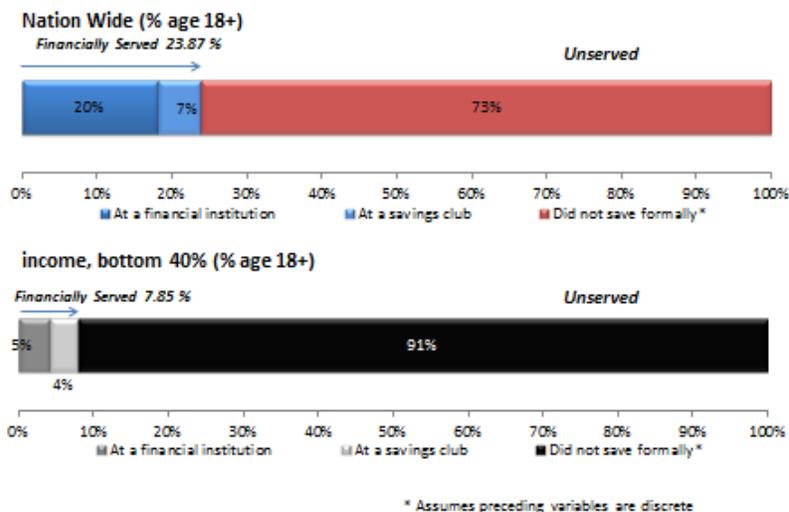


Source: Findex 2011

Epargne

Les haïtiens peuvent accéder à des comptes de dépôt via les banques et les coopératives d'épargne et de crédit, bien que leur utilisation reste limitée par rapport à d'autres pays de la région. En 2013, le nombre de comptes de dépôts auprès des banques pour 1,000 adultes s'élevait à 339, contre 899 au Belize ou 579 en Bolivie. Bien que l'épargne soit un service financier particulièrement important pour les ménages à faible revenu et les MPME, l'utilisation de ces services en Haïti est très faible, avec seulement 5% des segments les plus pauvres à faire usage de ce service.

Saved formally in the past year

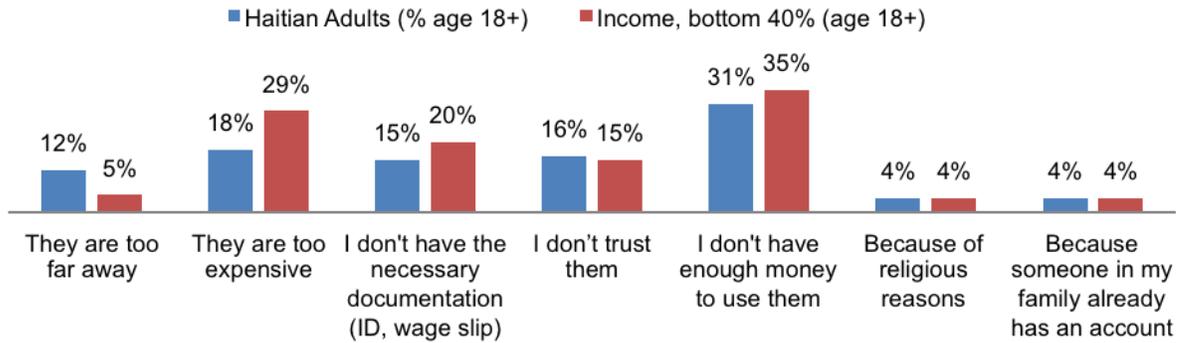


Source: Findex 2011

Selon les catégories de personnes qui ne détiennent pas de comptes en banque dans une institution financière, elles avancent pour la plupart du temps qu'elles ne pensaient pas disposer de suffisamment d'argent pour utiliser un compte, que les comptes d'épargne leur paraissaient trop chers, et qu'elles ne détenaient pas les documents nécessaires pour en ouvrir un. Cette appréhension

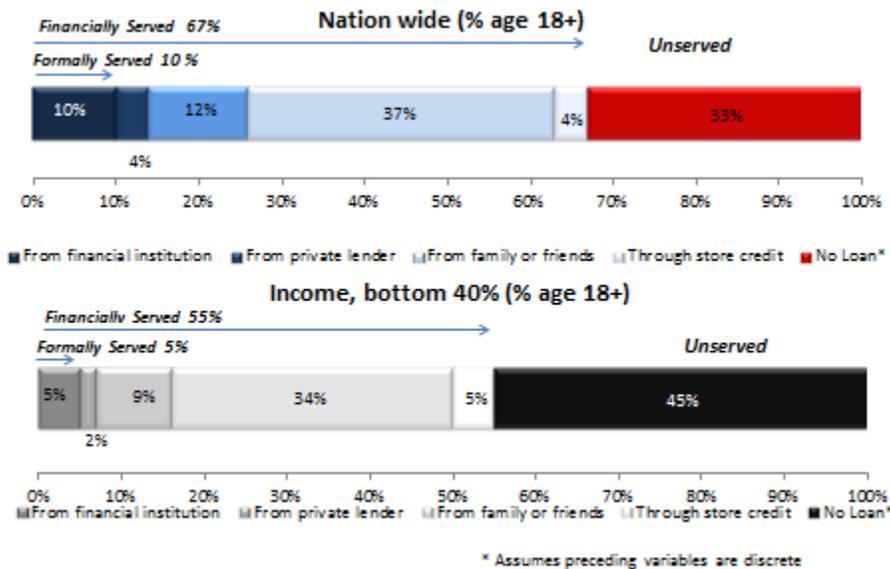
semble justifiée vu que les banques et les coopératives d'épargne et de crédit n'offrent pas les comptes dits sans fioritures (petits épargnants - comptes à faible coût) et vu le problème d'identification de la population.

Which of the following are reasons why you, personally DO NOT have an account at a bank, credit union or other financial institution?



Source: Findex 2011

67% des haïtiens interrogés lors de l'enquête de Findex ont déclaré avoir contracté un prêt dans les dernières années, mais seulement 10% de l'échantillon total et 5% de ceux qui sont au bas de l'échelle des revenus ont déclaré avoir obtenu le prêt d'une institution financière. La plupart des prêts ont été consentis par la famille ou des amis, et les prêteurs privés, et sont en général très coûteux.



Source: Findex 2011

Transferts

En 2013, Haïti a reçu des transferts de fonds de l'ordre de 1,8 milliards de dollars d'environ 1,1 million d'haïtiens résidant à l'étranger (en particulier aux Etats-Unis, au Canada, en France et en République Dominicaine)¹³, un montant qui a augmenté en moyenne de 18% au cours des cinq dernières années. Les transferts de fonds représentent environ 22% du PIB, dépassant les revenus provenant de l'exportation de biens et de services. En 2006, 31% des adultes ont reçu des transferts de fonds sur une base régulière, la plupart de ces transferts proviennent des Etats-Unis et tout porte à croire que cette proportion a augmenté, compte tenu de la croissance enregistrée au niveau du volume des ressources reçues.

Financement des MPME

Bien qu'il y ait peu d'informations sur les financements disponibles aux MPME, il y a de fortes indications qu'il soit rare, étant donné :

- a) le caractère informel des entreprises et l'absence d'états financiers fiables,
- b) les difficultés qu'elles rencontrent pour fournir des titres de propriété et autres actifs en garantie,
- c) l'absence de systèmes d'évaluation du crédit fiable, et
- d) l'absence de réglementation sur le crédit-bail et l'affacturage qui limite la fourniture de ces services. Plusieurs nouveaux programmes d'assistance technique et de formation aux MPME ont été entre temps lancés, ce qui pourrait améliorer leurs capacités à demander des prêts et à les gérer.

Financement de l'habitat

Le financement de l'habitat n'a pas encore atteint son plein potentiel de développement: les prêts bancaires dans le secteur immobilier sont au-deçà de 17% du portefeuille de prêts totaux, dont 7,5% représentent les prêts résidentiels. Etant donné que la loi bancaire établit que la part des prêts pour chaque secteur peut aller jusqu'à 25% du portefeuille total de prêts bancaires, le potentiel de croissance du crédit résidentiel demeure considérable. Les coopératives financières et institutions de microfinance ne proposent pas de produits spécifiques pour le prêt à l'habitat – qu'ils soient collatéralisés ou pas – mais estiment que 15 à 20% de leurs prêts sont utilisés pour des fins de logement. Les experts du financement de l'habitat conviennent que les prêts hypothécaires sont contraints par une variété de problèmes, parmi lesquels se distinguent la difficulté d'obtention de titres de propriété et l'enregistrement des terres pour les communautés pauvres, ces deux contraintes entravent sérieusement la capacité des emprunteurs à offrir des biens immobiliers en tant que collatéral.

D'autres contraintes incluent un système juridique défaillant dans la mise en application de saisies de collatéral en cas de défaut de paiement, ainsi que le faible niveau de la demande en raison de revenus bas et parfois incertains. En outre, les banques manquent d'expérience dans le segment de marché du logement qui doit prendre de l'ampleur, que ce soit avec le type de logements ou le type d'emprunteurs (informels ou non salariés), tandis que seules quelques coopératives financières et

¹³ FOMIN/IADB Haïti Remittance Survey, 2007

institutions de microfinance ont de l'expérience avec les produits de financement de l'habitat, mais pas avec les prêts hypothécaires ou les prêts incrémentaux non hypothécaires, et rencontrent des difficultés pour accéder au financement à long terme nécessaire pour financer ces prêts.

Résoudre ces problèmes pourrait ouvrir la porte à l'élaboration d'une offre importante de financement de l'habitat et à l'expansion du secteur du logement, un secteur qui a fait ses preuves comme moteur important de la croissance économique dans de nombreux pays.

La protection des consommateurs et l'éducation financière

Un cadre de protection des consommateurs pour les utilisateurs des services financiers est quasiment inexistant, bien que la loi récemment publiée sur les banques et les institutions financières et le projet de loi sur la microfinance comprennent certaines dispositions de base relatives à la protection des consommateurs et au surendettement en matière de services de prêts bancaires.

Au-delà de la réglementation du secteur financier, le Ministère du Commerce et de l'Industrie gère le contrôle de la qualité et de la protection des consommateurs, qui principalement concerne les questions de sécurité alimentaire et de spécifications des produits. Quoiqu'en 2004, le gouvernement ait organisé la Fédération Nationale pour la Défense des Consommateurs Haïtiens (FENADECH), mais Haïti ne dispose toujours pas d'organisme similaire en matière de protection des consommateurs pour les services financiers. Il est donc important qu'un cadre de protection des consommateurs des produits et services financiers, incluant les lignes directrices sur la transparence et la divulgation, les pratiques commerciales et la résolution des contestations soit mis en place pour protéger les droits des clients.

Bien que certains fournisseurs, les ONG et le gouvernement aient lancé des programmes d'éducation financière, ces efforts ont surtout été sporadiques et non coordonnés. Une évaluation globale du niveau des connaissances et des capacités de gestion financière de la population est toujours manquante et s'avère nécessaire.

Offre des Services Financiers

Cette section présente l'état actuel de l'offre du secteur financier en termes de taille, et aussi en termes de produits ou de services tels que les prêts, les transferts de fonds, le portefeuille électronique (e - wallet) et les produits d'assurance.

Le secteur financier est dominé par les banques, suivies des coopératives d'épargne et de crédit, des institutions de microfinance (IMF), des sociétés financières de développement (SFD) et des institutions financières spécialisées (assurance).

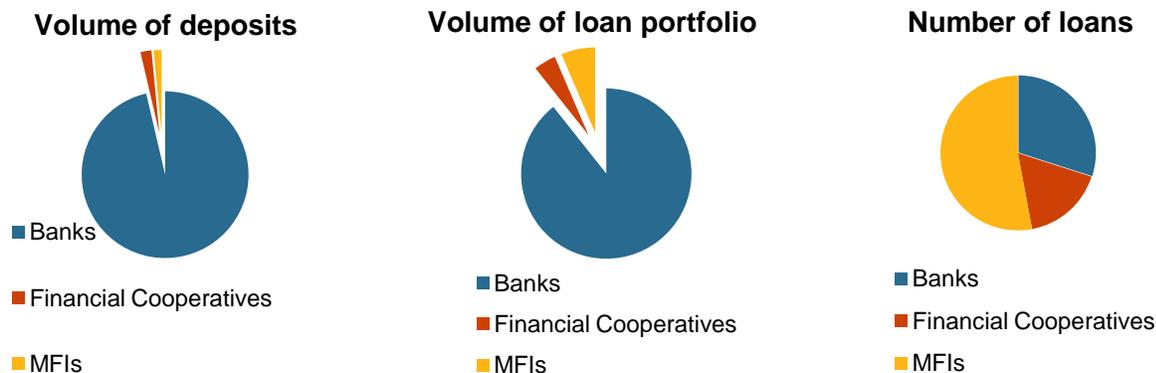
La majorité des succursales bancaires sont localisées dans le département de l'Ouest et les grands centres urbains tandis que les coopératives et les institutions de microfinance ont une plus forte présence dans les zones rurales où réside environ 48% de la population. Le système bancaire est concentré à Port-au-Prince, où 67% de ses 175 succursales et 75% de ses 53 distributeurs automatiques opèrent. En revanche, 80% des 400 branches de coopératives et d'institutions de microfinance sont situées en dehors de la capitale. En raison des coûts élevés de l'établissement de succursales classiques dans les localités éloignées des grandes villes, la

population rurale n'est pas adéquatement desservie. Grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, il serait maintenant possible d'offrir des produits et services financiers à des coûts qui puissent être justifiés par la demande potentielle de ces communautés. Ainsi, le nombre de points de service "cash-in/cash-out" (distributeurs automatiques, agents de transfert d'argent et agents *m-banking*) n'a cessé de croître au cours des dernières années, constituant aujourd'hui le plus grand réseau de prestataires de services financiers. Actuellement, les agents "cash-in/cash-out" fournissent une gamme de services limitée et ne peuvent accepter les cartes de débit ou de crédit. Cependant, ils ont le potentiel d'élargir leur gamme de produits et ainsi contribuer à augmenter l'utilisation et l'accès de la population à des services pouvant améliorer leur niveau de vie.

En décembre 2013, les banques ont enregistré le plus grand volume de dépôts et de prêts dans le secteur financier. En effet, la part des dépôts bancaires dans le système financier représente plus de 95% des dépôts totaux et les prêts près de 90%. En ce qui a trait aux IMF et les coopératives d'épargne et de crédit, ils desservent un nombre relativement élevé d'emprunteurs comparativement au système bancaire (70% contre 30%). En réalité, les IMF à elles-seules ont fourni plus de prêts que les banques et les coopératives réunies.

Total nombre de points de service	2,476
- Full branches (tout services compris)	445
-- Banques	175
-- Coopératives	98
-- IMFs	172
- Cash-in/Cash-out (includes full services as well as cash in cash out only)	2,031
-- ATMs	53
-- Points de Livraison des transferts d'argent	695
-- agents de M-banking	1,010

Source: BRH



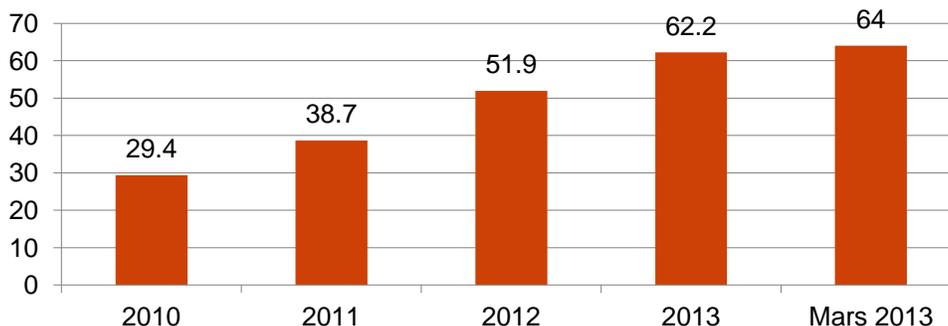
Source: BRH

FOURNISSEURS DE CREDIT

Banques

Le secteur bancaire représente plus de 90% du total des actifs du secteur financier et gère actuellement environ 2 millions de comptes de dépôts et environ 100.000 comptes de prêts. Les banques desservent principalement les entreprises formelles ainsi que les employés des secteurs public et privé. Bien que les banques s'intéressent aussi aux petites et moyennes entreprises (PME), la majeure partie de leur financement est destiné aux grands emprunteurs, dont les grandes entreprises importatrices. Quoique croissante, la pénétration du crédit bancaire demeure faible, avec seulement 17 comptes de prêts pour 1000 adultes à l'échelle nationale, contre, par exemple, 323 à Belize.

Evolution du Crédit (en Milliards de Gourdes)



Source: BRH

Coopératives d'épargne et de crédit et les IMF

Les Coopératives d'épargne et de crédit (CEC) et les Institutions de Microfinance (IMF) jouent un rôle particulièrement important dans les zones rurales. Les CEC et les IMF desservent les zones rurales et ne cessent de s'accroître. Elles desservent à l'heure actuelle un segment de clientèle à bas revenus, ce qui explique la taille moyenne relativement plus petite des comptes de prêts et de dépôts captés par ces institutions au niveau de leur clientèle de base, comparativement à celle des banques.

Coopératives d'épargne et de crédit

97 coopératives d'épargne et de crédit opèrent sous la tutelle de la Banque Centrale. Les coopératives financières acceptent des dépôts et accordent à leurs membres différents types de prêts (prêts à la consommation, des prêts commerciaux et également, des prêts pour des activités agricoles) avec des maturités allant jusqu'à 3 ans, qui sont normalement garantis par nantissement en espèces (entre 10% et 33% de la valeur du crédit). Les 26 CEC affiliées à la Fédération Le Levier offrent un service qui permet aux membres de transférer de l'argent entre les différentes entités affiliées à la fédération.

IMF

Il y a deux groupes d'Institutions de Microfinance (IMF): d'une part, il y a un petit nombre d'IMF qui fonctionnent comme des filiales ou des fenêtres de banques. Ces entités répondent aux besoins des grandes PME, auxquelles elles accordent des prêts à court terme à des fins diverses. D'autre part, il existe les IMF (organismes non gouvernementales (ONG), fondations, associations, sociétés anonymes...) qui fournissent des petits et de micros prêts aux diverses fins de consommation et de production aux micro-entreprises ainsi qu'aux ménages pauvres et très pauvres, en sus de la formation et des services éducatifs. Certaines IMF (surtout les ONG) acceptent aussi des dépôts de leurs membres tout en leur offrant des services de micro-assurance.

En générale, Les IMF ne sont ni réglementées ni supervisées en Haïti. La Banque Centrale a préparé un projet de loi visant à mettre sur pied le cadre légal et elle aura la responsabilité de la supervision. Toutefois, pour les banques qui ont un département ou une filiale qui offre des services de microfinance, elles sont supervisées directement ou indirectement par la BRH.

Sociétés Financières de Développement

Il existe deux sociétés financières de développement (SFD) en Haïti qui détiennent 1,85% des actifs du système financier, et qui fournissent 2,47% du financement total. Leur objectif est de contribuer au financement des MPME généralement sous desservies par le système bancaire. Les SFD ne peuvent collecter que des dépôts à terme et recevoir également des subventions des agences de développement comme la Banque Mondiale, l'USAID et la BEI et les dons de particuliers, ou autres.

Fournisseurs de service de Transferts Internationaux

Les principaux canaux utilisés par les haïtiens de la diaspora pour envoyer des fonds à leurs familles sont les maisons de transfert qui doivent obligatoirement être enregistrées à la BRH. En outre, les ressources en provenance de l'étranger sont également envoyées de manière informelle (transfert transfrontalier d'espèces de main à main) et en nature (sous la forme de biens, notamment alimentaires) ; néanmoins, ces pratiques sont de plus en plus rares.¹⁴ La concentration du marché

¹⁴ World Bank Working Paper n. 163. The Canada-Caribbean Remittance Corridor. Fostering Formal Remittances to Haiti

dans ce secteur est relativement élevée, sachant que plus de deux tiers des transferts en provenance de l'étranger sont payés par trois maisons de transfert.

Par rapport aux autres pays de la région, Haïti est le pays où les coûts des transferts d'argent en provenance de l'étranger sont les plus élevés (en moyenne, dans la région Amérique latine et Caraïbes, le coût des transferts représente 6,2% de leur montant). En effet, les migrants haïtiens vivant aux États-Unis paient en moyenne 13 \$ US pour 200 \$ US transférés (6,4% du montant), ceux de la République Dominicaine 18 US \$ (8.9% du montant), ceux du Canada 28 \$ US (14% du montant) et ceux de la France 31 US \$ (15,7% du montant).

	Total Coût pour US\$200 (%)	Total Coût pour US\$200 (US\$)
EU-Haïti	6.4	13
EU-RD	5.7	11
EU-Guatemala	4.8	10
EU-Mexique	4.2	8
Canada-Haïti	14.1	28
France Haïti	15.7	31
RD-Haïti	8.9	18
Moyenne ALC	6.2	12

Source: Remittances Prices Worldwide Database, 2014

En Haïti, la plupart des transferts d'argent internationaux se font en espèces et sont payés en dollars. Il existe très peu d'options permettant aux expéditeurs ou destinataires à tirer parti de ces ressources pour accéder à d'autres produits et services financiers tels que les comptes d'épargne, les cartes de débit, les prêts, les hypothèques ou les assurances. Les bénéficiaires sollicitent rarement la possibilité de créditer les transferts de fonds directement sur leur compte en banque et certaines options ou produits financiers qui pourraient y être associés tels les cartes prépayées et les transferts d'argent en ligne ne sont pas encore disponibles.

Fournisseurs de Monnaie Electronique et Agents Non Bancaires

En 2010, la BRH a publié des directives concernant la monnaie électronique,¹⁵ ce qui a permis aux clients d'utiliser deux types de porte-monnaie électronique¹⁶ ou comptes d'argent à partir de leur téléphone. Les dispositions de ces directives permettent aux clients d'ouvrir un compte bancaire basique à partir de leur téléphone. Les utilisateurs de comptes de porte-monnaie électronique peuvent effectuer des retraits d'espèces, des dépôts et des transferts de personne à personne à partir de leur appareil de téléphonie mobile sans être obligés d'utiliser des comptes bancaires classiques. Les comptes de porte-monnaie électronique ou d'argent mobile ont des limites en ce qui à trait non seulement aux montants des recharges et des transactions mais aussi aux services offerts, avec des limites plus strictes pour les comptes de base (les comptes de base peuvent actuellement aller jusqu'à 4,000 gourdes et les comptes réguliers jusqu'à 10.000 gourdes). Cette limitation, surtout dans

and Jamaica through Effective Regulation. E. Todoroki

¹⁵ Banque de la République d'Haïti, Lignes Directrices Relatives à La Banque à Distances, Septembre 2010

¹⁶ La monnaie électronique peut être émise sous différentes formes. Elle peut être conçue sous forme de carte (par exemple, la carte prépayée) et elle peut aussi reposer sur un réseau pouvant être accédé via Internet, les téléphones mobiles ou d'autres appareils.

le cas des comptes permettant des transactions plus importantes, est susceptible d'avoir un effet contraignant sur leur utilisation potentielle. Après une période d'essai plus longue, le nombre d'agents de téléphones mobiles capables d'effectuer des transactions a crû, pour s'élever aujourd'hui à plus de 1,000 points de service.

Il n'existe aucun cadre spécifique sur la prestation de services bancaires à travers les agents, et bien que les lignes directrices de 2010 sur la monnaie électronique comprennent des dispositions pour la prestation de services bancaires via des agents, ces services se limitent à l'ouverture de comptes de portefeuille électronique, la réalisation de transferts, de retraits et de dépôts, mais le tout, seulement à travers les comptes de portefeuille électronique. En vertu de la directive sur la monnaie électronique, les agents ne sont pas autorisés à offrir les services de paiements de factures, les paiements gouvernementaux, les comptes d'épargne ou de crédit classique et les services financiers novateurs (par exemple, la micro-assurance ou les micro prêts). À l'heure actuelle, en Haïti, seuls les points de vente d'opérateurs de téléphonie mobile et les petits détaillants du secteur jouent le rôle d'agents non bancaires ; les autres chaînes de distribution tels que les supermarchés, les bureaux de poste, et d'autres prestataires de services financiers comme les coopératives d'épargne et de crédit ou IMF qui pourraient permettre de toucher les petits détaillants dans les régions éloignées du secteur ne peuvent pas encore assumer cette fonction.

Assurance

En 2013, 15 assureurs actifs étaient recensés en Haïti (y compris les succursales étrangères). 9 d'entre eux sont des assureurs mixtes ou des assureurs non-vie et les 6 restant sont des assurances de personnes (c'est-à-dire, assurance vie et assurance santé).

Le segment d'assurance non-vie représente la plus grande part du marché de l'assurance en Haïti, avec 69% du des primes collectées en 2012. Les fournisseurs d'assurance en Haïti ne sont pas encore réglementés et les autorités compétentes sont en train de préparer une nouvelle loi devant être approuvée par le Parlement.

Le taux de pénétration de l'assurance en Haïti est le plus faible dans la région des Caraïbes. Le montant de prime collectée pour l'année 2012 correspond à 0,49% du PIB, derrière Cuba (0,53%), la République Dominicaine (1,3%) ou la Jamaïque (4,8%). Alors que certaines institutions ont commencé à vendre des polices de micro-assurance contre les risques climatiques, des efforts sont en cours en vue de développer des produits d'assurance agricole.

Progrès à date et défis à venir

Initiatives d'Inclusion Financières Présentes et Passées

Le secteur public et les prestataires de services financiers ont lancé plusieurs initiatives au cours des dernières années pour améliorer les conditions d'accès aux produits et services financiers de manière viable et à prix abordable en Haïti. À cet égard, d'importantes mesures ont été prises par la BRH et le MEF afin d'améliorer l'environnement réglementaire des activités des prestataires de services financiers à travers l'élaboration de cadres réglementaires appropriés pour les compagnies d'assurance, les IMF et les coopératives d'épargne et de crédit (la refonte de la loi sur les CEC).

En outre, d'importantes mesures ont été prises pour améliorer l'environnement du marché du crédit, qui est particulièrement restreint en Haïti, comme en témoigne les indicateurs correspondants de Doing Business liés à la «force des droits légaux » et la « profondeur de l'information sur le crédit ¹⁷ ». Parmi les actions prises, les plus pertinentes comprennent:

- La préparation d'un projet de loi qui régleme le crédit bail;
- La préparation d'un projet de loi sur les systèmes d'information sur le crédit pour le fonctionnement des bureaux de crédit ayant pour rôle de faciliter le partage d'informations entre les différents fournisseurs de crédit, dans l'optique d'une réduction sensible des asymétries d'information existants et une amélioration des conditions du crédit. Les règlements relatifs aux aspects opérationnels du système ont par ailleurs déjà été finalisés.
- La révision du projet de loi sur les sûretés mobilières dans le but de fournir un cadre pour l'exploitation d'un registre électronique visant à élargir la gamme des actifs, que les entreprises et les particuliers peuvent offrir à titre de garanties de prêts; et
- La préparation de nouvelles normes sur la faillite des entreprises.

La mise en œuvre de ces réformes dépend de leur approbation par le Parlement et, par la suite, de la mise en place de réglementations adéquates et du bureau de registres.

En outre, la BRH a adopté un certain nombre de mesures visant à réglementer les paiements de détail, dont celles relatives à la normalisation des chèques, les services bancaires électroniques, et les obligations CC / AML. Ces mesures permettent aux banques de pleinement partager les systèmes de compensation et de règlement, d'assurer l'interopérabilité et le traitement automatisé des chèques, et également, stimuler les banques à offrir des services bancaires électroniques avec un niveau minimal de conformité aux normes CC et AML.

D'un autre côté, les prestataires de services financiers ont considérablement élargi leurs réseaux «cash-in/cash-out » et ont lancé des activités visant à diversifier leurs services et adapter leurs opérations en vue d'être en mesure de desservir les clients à faible revenu, les MPME et les exploitations agricoles.

Défis à Venir

En dehors de la mise en œuvre des réformes en cours, la stratégie nationale d'inclusion financière d'Haïti, afin de réaliser sa vision se doit de relever les défis suivants :

1. Elle devrait aider les utilisateurs et fournisseurs de services financiers à résoudre:
 - L'irrégularité et la faiblesse des revenus de certains ménages défavorisés et des MPME, ce qui donne lieu à des transactions de plus en plus petites (et aussi plus chères) et qui génère un besoin en produits et services financiers pouvant aider à gérer les risques et à lisser la consommation ;

¹⁷ See: <http://www.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/haïti/#getting-credit>

- Les faibles niveaux d'éducation formelle et d'alphabétisation qui entravent la capacité de la population d'Haïti à comprendre et à utiliser les services financiers formels;
 - L'absence d'un cadre légal et réglementaire de protection des consommateurs de services financiers;
 - Le haut niveau d'informalité de l'économie haïtienne, en particulier, les MPME, ce qui peut faire obstacle à leur capacité à accéder aux services financiers, en particulier les prêts;
 - Le manque de coopération de certaines banques dans la communication d'informations pertinentes au CRS et les problèmes relatifs à la qualité des données peuvent retarder le fonctionnement efficace des CRS;
 - L'incapacité d'un grand nombre d'haïtiens à disposer d'une pièce d'identité, et des garanties appropriées pour les prêts, particulièrement dans les zones rurales. Selon le HCR 1.82 millions ¹⁸ d'haïtiens ne disposent pas de document d'identification officielle et, selon les certaines estimations, un million d'Haïtiens ne disposent pas de certificats de naissance. Cela limite leur capacité à mener à bien toute transaction avec une institution financière, y compris l'ouverture de comptes (au-delà des comptes de portefeuille électronique de base);
 - Le problème de l'authenticité des titres de propriété, ce qui décourage une plus grande utilisation de la terre à titre de garantie, bloquant ainsi des investissements viables et limitant la demande de crédit.
2. En outre, la stratégie d'inclusion financière devrait aider à établir un cadre approprié pour le développement de réseaux économiquement soutenables d'agents non-bancaires qui offrent tous types de services financiers à partir de fournisseurs officiels dans les zones urbaines, suburbaines et rurales qui ne disposent pas de succursales d'institutions financières. Considérant les évolutions observées dans d'autres pays où les agents non bancaires ont contribué de manière significative à accroître la disponibilité des produits et services financiers offerts par les banques et les autres entités officielles, la réglementation devra être révisée afin de permettre à ces institutions financières de mobiliser les agents en vue de fournir toutes sortes de services financiers au-delà de ceux qui sont déjà offerts, comme par exemple, permettre aux clients d'accéder à leur compte détenu chez les banques et/ou les coopératives d'épargne et de crédit, permettre aux clients d'ouvrir des comptes bancaires et de demander des prêts, d'effectuer des transferts de fonds internationaux, de souscrire aux produits de la micro-assurance, etc. Dans peu de temps, un tel réseau d'agents devra être interopérable de manière à accroître sa viabilité et intensifier la concurrence entre les différents prestataires.
3. Elle devrait également aider à :
- Diversifier les produits financiers, en particulier ceux orientés vers les personnes à faible revenu (par exemple, avec les comptes sans fioritures), les MPME (par exemple,

¹⁸ See: <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/page?page=4aae621e78&submit=GO>

- à travers le crédit-bail et les produits de micro-assurance) et les agriculteurs (par exemple, à travers les produits d'assurance);;
- S'attaquer au problème de la cherté relative de certains services financiers, notamment les transferts de fonds internationaux;
 - Consolider les opérations des fournisseurs de services financiers viables orientés vers les ménages à faible revenu et les MPME (principalement des coopératives d'épargne et de crédit et les institutions de microfinance), et leur permettre de réaliser des économies d'échelle, de tirer profit des technologies de l'information et de la communication afin de diversifier leurs services, et d'accroître leur efficacité;
 - Influencer, renforcer et améliorer l'impact des efforts des secteurs publics et privés visant à lutter contre la pauvreté, améliorer la santé et le niveau d'éducation des groupes vulnérables, promouvoir la production agricole et accroître l'efficacité et la production des MPME à forte valeur ajoutée pour l'économie nationale.

Chapitre 3: La Stratégie Nationale

Stratégie Nationale: Groupes Cibles

L'inclusion financière ayant pour but d'augmenter l'accès aux services financiers à toutes les couches de la population, particulièrement celles jusqu'ici peu ou non-desservies, il est important de déterminer les différents segments de la population qui seront visés et d'analyser les contraintes spécifiques auxquelles ils font face. Les groupes visés sont les suivants : les pauvres, les MPME, les jeunes, les agriculteurs, les femmes, la population vivant aux endroits reculés, et les travailleurs émigrés. Ces groupes cibles, bien qu'ayant des besoins distincts, ne sont pour autant pas exclusifs les uns des autres.

Les Pauvres

Selon la Banque Mondiale, l'extrême pauvreté¹⁹ a diminué en Haïti de 31% à 24% de 2000 à 2012²⁰. Les progrès ont été principalement constatés dans les zones urbaines. En ce qui a trait au niveau de pauvreté²¹, il reste toutefois endémique en Haïti et varie largement d'une région à une autre. En effet, en 2012, le taux de pauvreté s'élevait à environ 59%, indiquant que près de 6,3 millions d'haïtiens ne peuvent répondre à leurs besoins de base. Les régions les plus pauvres sont celles les plus éloignées de la capitale et les plus isolées. Les départements les plus pauvres sont géographiquement concentrés dans la région nord du pays (Nord-Est à 79,3%, et Nord-Ouest à 81,6%) et dans la région sud (Grand 'Anse à 80%). En revanche, Port-au-Prince, la capitale, possède le taux de pauvreté le plus bas du pays (29,3%), soit 11% du nombre total des Haïtiens pauvres. L'extrême pauvreté suit le même schéma.

Les besoins financiers fondamentaux de cette population demeurent le lissage de la consommation et la réduction des risques, à travers des instruments d'épargne, d'assurance, de transferts, et potentiellement de pensions, en conjugaison avec les programmes d'assistance sociale initiés par le gouvernement. Cela est particulièrement important étant donné que les populations les plus pauvres sont les plus enclines à se tourner vers les services informels, qui peuvent être plus coûteux et plus risqués.

Les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME)

Les MPME constituent une grande partie de l'économie haïtienne, représentant 80% des employeurs repartis dans différents secteurs, dont l'agro-industrie, l'artisanat, les vêtements et textiles, les technologies de la communication, le tourisme et le commerce. Les MPME sont

¹⁹ pourcentage de la population vivant au-dessous du seuil national d'extrême pauvreté, c'est-à-dire, avec moins de 42 gourdes par jour.

²⁰ World Bank Poverty Assessment, à paraître

²¹ pourcentage de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté national, c'est-à-dire, avec moins de 82 gourdes par jour.

largement informelles et dans la majorité des cas sont concentrées dans des activités qui génèrent très peu de valeur ajoutée pour l'économie. L'une des contraintes majeures à leur développement est de ne pas avoir accès au capital pour faciliter le démarrage ou l'expansion de leurs activités en raison d'un manque évident de formation technique, l'insuffisance d'information disponible sur leur historique de crédit et de garantie offerte. Ensuite viennent les contraintes environnementales comme le coût d'enregistrement, le délai d'obtention d'autorisation de fonctionnement, etc...

Les Agriculteurs

L'agriculture en Haïti représente environ 25% du PIB, supporte environ 45% des besoins de la population, représente 60% des emplois créés, mais reçoit environ 1% du crédit total privé alloué par le secteur financier. La production et les revenus agricoles en Haïti connaissent de fortes fluctuations résultant de catastrophes climatiques et d'un faible niveau d'investissement dans l'irrigation et d'autres infrastructures qui contribueraient à atténuer leur effet. Face à la petite taille des exploitations agricoles et à la nature fluctuante des revenus, la plupart des petits agriculteurs recherchent activement des options alternatives pour diversifier leurs sources de revenus, s'engageant ainsi dans des activités non agricoles. De nombreux petits producteurs ne réussissent pas à survivre de l'activité agricole et sont contraints de migrer vers les grandes villes. Pour contrer cette tendance, plusieurs programmes visant à améliorer la productivité du secteur agricole et sa capacité à générer des revenus ont été initiés par le Ministère de l'Agriculture, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, et certain bailleurs de fonds internationaux, programmes qui devront être pris en compte dans l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière.

Les besoins des agriculteurs comprennent surtout des assurances-récoltes, des crédits adaptés à la filière agricole exploitée (tenant compte de la maturité de la récolte) et des dépôts pouvant leur permettre de conserver leur capital ou servir de collatéral.

Les Femmes

Comparativement aux hommes, les femmes sont moins privilégiées quant à leur accès à l'éducation. Selon l'UNICEF, en Haïti, 70% des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans savent lire et écrire mais quittent l'école plus tôt que les garçons. Peu scolarisées ou peu formées, les femmes ne bénéficient pas des mêmes opportunités qu'offre l'économie haïtienne. Cependant, celles-ci occupent une place importante dans la population active du pays. En effet, plus de 50 % d'entre elles exercent une activité économique, principalement dans le secteur commercial, la vente, le transport, l'hôtellerie, les services communautaires et l'agriculture. Ce taux est le plus élevé de l'Amérique Latine et de la Caraïbe, selon les Nations Unies. Malgré cela, nombre d'entre elles se cantonnent au secteur informel.

Compte tenu de la forte participation des femmes dans la vie active, les produits qui pourraient les intéresser sont l'épargne, les prêts et les assurances capables pour les prémunir contre les risques.

Les Jeunes

Selon les données d'ECHV de 2001, parmi les 1.6 millions de jeunes haïtiens âgés de 15 à 24 ans, seulement 13 % sont satisfaits de leur niveau de vie. Plus de la moitié de ceux qui ont 20 ans n'ont pas terminé leurs études secondaires et près de la moitié de la population active jeune est au chômage. Dans le cadre de cette stratégie, il s'avère important de proposer aux jeunes des produits et services tels les prêts à l'éducation, les produits de micro – assurances et les produits de capital risque pour les porteurs de projet.

Les Personnes Vivant dans les Endroits Reculés

Les personnes vivant dans les endroits reculés du pays évoluent en général dans des zones non-développées, qu'elles soient rurales ou urbaines. La majeure partie de ces populations n'a pas encore accès aux services financiers de base comme les facilités de paiements, l'épargne financière sans oublier les facilités de crédit du système financier formel. Cependant, la pénétration de la téléphonie mobile en Haïti dépasse les 4 millions de clients, ce qui offre une opportunité unique de bancariser les exclus du système traditionnel et leur permettre d'accéder, à moindre coûts, aux produits et services financiers. Ces services pourraient inclure les dépôts, les prêts, les transferts de fonds nationaux ou internationaux ou même les assurances.

Les Travailleurs Migrants et leurs Familles

Selon un rapport de la BRH, 1,1 million d'haïtiens ont reçu un volume de transferts important de la diaspora de 1.8 milliard de dollars en 2013. Vu l'importance des transferts vers Haïti, des services de transfert rapide, facilement accessibles et à bon prix sont nécessaires pour les travailleurs émigrés et leurs familles, particulièrement les services qui facilitent l'investissement dans l'immobilier ou l'éducation.

Stratégie Nationale : Opportunités

A la lumière des défis et enjeux indiqués au Chapitre 2, les opportunités suivantes ont été identifiées :

- Le développement de nouveaux produits et services financiers ainsi que l'exploitation de nouvelles technologies de prêt permettraient aux institutions financières d'augmenter leur part de marché tout en contribuant au bien-être de leurs clients: aidant les ménages à lisser leur consommation et permettant aux MPME de tirer parti des opportunités pour se développer et améliorer leur performance économique.
- L'adoption de mesures visant à :
 - mieux identifier les individus, ce qui permettrait aux fournisseurs de services financiers de réduire les risques d'aléa moral, en particulier grâce à l'utilisation de données biométriques pour identifier les clients (Know Your Customer),
 - suivre l'histoire financière des MPME par l'établissement d'un bureau de crédit et d'un cadre légal et réglementaire sur les opérations de garanties,
 - à améliorer les conditions de délivrance de titres fonciers à des fins commerciales ou de financement du logement.

- La promotion de l'éducation financière en Haïti dans le but de créer un marché mieux informé, ce qui attirerait plus de consommateurs vers les institutions formelles et favoriserait une plus grande concurrence entre elles. Ces efforts devraient commencer par une enquête sur la capacité financière ainsi que des campagnes, des programmes et initiatives subséquents ciblant les groupes de population les plus vulnérables et/ou présentent la plus forte possibilité d'impact. Étant donné qu'Haïti a une population relativement jeune et en croissance rapide, il serait important d'incorporer les programmes d'éducation financière dans le curriculum des écoles publiques et privées.
- Le développement d'un cadre légal et réglementaire de protection des consommateurs de produits et services financiers doit inclure des lignes directrices en prenant particulièrement autre en compte notamment la protection des droits des clients par rapport à la transparence et la divulgation d'informations, les pratiques commerciales, le traitement des plaintes et la résolution des différends.
- Adoption de mesures visant à :
 - faciliter l'accès aux services financiers à travers le développement de réseaux de points de services et d'agents, en particulier dans les zones rurales, ce qui devrait être une priorité pour cette stratégie nationale.
 - consolider un cadre adéquat de réglementation et de supervision dans le but de renforcer les coopératives d'épargne et de crédit, les institutions de microfinance, les compagnies d'assurance et les autres institutions financières non bancaires.
 - diversifier l'offre de produits financiers afin d'améliorer l'adéquation de ces services et d'accroître les possibilités d'affaires pour les institutions financières. Il s'agit notamment des produits d'assurance, des produits spécifiques au financement des MPME (le crédit-bail), des instruments d'épargne (les comptes sans fioritures), des prêts hypothécaires tant pour les expéditeurs que les bénéficiaires des transferts de fonds ainsi que la possibilité de canaliser des transferts vers les comptes de dépôt.
 - augmenter l'accessibilité aux produits financiers, en particulier les transferts en vue de favoriser plus de transparence envers leurs bénéficiaires.

Stratégie Nationale: Piliers

La Stratégie nationale pour l'inclusion financière comprend cinq piliers, avec une activité transversale de suivi et d'évaluation (S & E) :

Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

Pilier 1

Services financiers pour faciliter l'inclusion et la réduction de la pauvreté

Pilier 2

Crédit pour la croissance économique

Pilier 3

Services financiers de proximité

Pilier 4

Education et protection des Consommateurs

Pilier 5

Renforcement des institutions et des infrastructures financières

Suivi et Évaluation

Ces cinq piliers visent à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services financiers fournis aux groupes cibles susmentionnés. Plus précisément, il s'agit :

- **Pilier 1 - Services financiers pour faciliter l'inclusion et la réduction de la pauvreté** - de favoriser la prestation de services financiers destinés aux particuliers et aux ménages à faible revenu, y compris des produits d'épargne et de crédit, des paiements de gouvernement aux particuliers, des transferts, des micro-assurances et des micro-pensions.
- **Pilier 2 - Crédit pour la croissance économique** - d'encourager le développement du financement des MPME, du financement agricole, et du financement du logement, y compris des instruments d'assurance pour aider à gérer les risques.
- **Pilier 3 - Services financiers de proximité** – d'améliorer l'accès aux services financiers par le développement de réseaux d'agents non bancaires, de la monnaie électronique et de la finance digitale.

- **Pilier 4 - Education et protection des consommateurs** - de créer et de mettre en œuvre un cadre pour la promotion de l'éducation financière et la protection des consommateurs en Haïti.
- **Pilier 5 - Renforcement des institutions et des infrastructures financières** - de soutenir le renforcement et la consolidation des coopératives d'épargne et de crédit et des institutions de microfinance non mutualiste, d'implémenter un cadre juridique pour le secteur de l'assurance, et renforcer l'infrastructure financière et les infrastructures de soutien, y compris l'identification biométrique ainsi que la titrisation des terres en milieu urbain et rural.

Actions Hautement Prioritaires et à Court Terme

Les activités suivantes ont été identifiées comme des mesures à court terme hautement prioritaires, fournissant la base pour une feuille de route ciblée, dans les débuts de la mise en œuvre de la stratégie nationale. Un plan d'action complet est présenté plus en détail au chapitre 4,

Piliers / Thème transversal	Catégorie	Actions	Agences d'exécution
Services financiers pour faciliter l'inclusion et la réduction de la pauvreté	Transferts	Promotion de la concurrence, de la transparence et de l'efficacité dans le marché des transferts	BRH
Crédit pour la croissance économique	Financement des MPME	Création des conditions pour le développement du crédit-bail	BRH, MEF
services financiers de proximité	Agents non-bancaires	Étude sur les options pour l'adoption d'agents non bancaires en Haïti	BRH
		Cadre réglementaire pour les agents non bancaires	BRH
	Monnaie électronique	Incitation au développement de la monnaie électronique	BRH
Education et protection des consommateurs	Protection des consommateurs de services financiers	Diagnostic de la Protection des Consommateurs et du niveau de culture financière	MCI, BRH
	Education financière	Enquête sur les capacités financières	BRH
Renforcement des	Coopératives	Utilisation des NTIC pour	ANACAPH,

institutions et des infrastructures	d'épargne et crédit et Institutions de Microfinance	améliorer l'efficience des CECs et des IMF	KNFP, ANIMH, Le Levier, BRH
	Assurance	Application de la loi sur les assurances	MEF
	Infrastructure financière	Bureau de Crédit	BRH
	Infrastructure de soutien	Utilisation d'identifications biométriques nationales (KYC)	BRH, secteur financier, Ministère de la Justice
Suivi et Evaluation	Collecte de données et Evaluation	Cadre de collecte de données et de suivi de l'inclusion financière	MEF, BRH, IHSI

Stratégie Nationale: Suivi et évaluation

Les objectifs et engagements pour l'inclusion financière nécessitent un cadre de suivi et d'évaluation pour apprécier les progrès et fournir une rétroaction en temps réel, de sorte que les politiques, les mesures réglementaires ou autres puissent être ajustées et de nouvelles actions ajoutées si besoin est, afin de s'assurer que la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'inclusion financière soit sur la bonne voie.

Pour que le cadre de S & E soit utilisé et opérationnalisé avec succès, plusieurs éléments identifiés comme essentiels à travers l'expérience mondiale sont considérés. Ceux-ci comprennent:

- a. **Les cibles pour les objectifs prioritaires définis dans la Stratégie Nationale, ainsi que des indicateurs clés de performance (KPI) avec des responsabilités claires pour les agences d'implémentation, et des repères provisoires, à définir en collaboration avec le secteur financier.** Le secteur privé devrait donc participer à la définition des indicateurs et prendre la responsabilité de les atteindre (par exemple à travers des associations regroupées au sein du secteur)
- b. **La collecte et l'agrégation de données:** La responsabilité principale de la collecte de données incombe aux agences d'exécution ou de contrôle. Le leadership de la Banque centrale et le large champ d'action du Ministère de l'Economie et des Finances peuvent faciliter l'agrégation et la communication des données avec la participation de l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique et d'autres ministères. Un cadre de suivi et d'évaluation sera mis en place dans le cadre d'une structure de suivi et de coordination (voir le point c. ci-dessous)
- c. **Le suivi et la coordination entre les organismes responsables :** Ce rôle sera assumé par une structure de gouvernance officielle qui devrait avoir les ressources nécessaires pour assurer une collecte en bonne et due forme des données, l'analyse, la surveillance, ainsi que l'évaluation sporadique des initiatives clés du plan d'action de la Stratégie nationale

Dans une première étape pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale, une collecte complète de données relatives à l'inclusion financière ainsi qu'un cadre de suivi approprié seront mis en place pour informer et soutenir l'avancement de ladite stratégie. Des KPI spécifiques seront développés en ligne avec les activités convenues dans le plan d'action, ainsi que toute action complémentaire relevant du mandat des ministères de tutelle (comme le Ministère de l'Éducation et la Formation Professionnelle, le Ministère de la Santé Publique et de la Population, le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural et le Ministère des Affaires sociales et du Travail).

Stratégie nationale: Cibles clés

Le tableau suivant présente un ensemble d'indicateurs clés qui aideront à mesurer l'état d'avancement de la Stratégie Nationale par rapport aux objectifs fixés:

Indicateurs	Source	Référence	Cible (5 ans)
1 Adultes détenteurs de comptes à une institution financière formelle (%)	WB Global Findex	27% (2011)	45% (TBC)
2 Nombre de points de services financiers formels pour 100.000 adultes: • Succursales à service complet • Cash In / Cash out	BRH	6.35 (TBC) 33.67	15 (TBC) 65
3 Indice d'accès au crédit	WB Doing Business	2013 5	2019 13
4 Coût de réception de transferts: • USD 200 • USD 500	WB Remittance Price Worldwide	USD XX TBD	TBD TBD
5 Indice de protection des consommateurs • Loi et régulation sur la divulgation de l'information financière • Loi et régulation sur la résolution des conflits	Doing Business Score	2013 0 0 0	2019 2 1 1
6 Score de connaissances financières	(En suspens)	(En suspens)	(En suspens)

La méthodologie de calcul de chaque cible est présentée plus en détail en Appendice.

Stratégie Nationale: Cadre de gouvernance

Rôles et responsabilités des acteurs clés

Pour aller de l'avant, la mise en œuvre de la Stratégie nationale nécessitera une collaboration étroite entre plusieurs groupes d'intervenants, chacun avec un ensemble de rôles et responsabilités principales:

- **Les régulateurs du secteur financier (BRH et MEF):**
 - Mener des études, des diagnostics et des évaluations afin de mieux guider les futures réformes;
 - Elaborer et proposer des lois visant à améliorer le cadre juridique pour la prestation efficiente de services financiers et garantissant la protection adéquate des consommateurs;
 - Réviser les règlements et les politiques actuels du secteur financier qui entravent l'inclusion financière;
 - Élaborer de nouveaux règlements et politiques pour le secteur financier en appui à l'inclusion financière;
 - Promouvoir une offre de services financiers diversifiée, concurrentielle et inclusive (en collaboration avec le secteur);
 - Renforcer les capacités de surveillance et de contrôle pour veiller à la bonne application des lois et règlements;
 - Développer un cadre de collecte de données et de suivi pour l'inclusion financière (avec le soutien de l'IHSI);
 - Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation financière (avec d'autres ministères, le secteur et d'autres acteurs).

- **Autres ministères (notamment le Ministère de l'Éducation, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère des Affaires Sociales et le Ministère de la Justice):**
 - Coordonner les activités de prestation de services ou d'autres programmes à travers le système financier formel, profitant des efforts visant à élargir le réseau de points de service et à contribuer à sa viabilité;
 - Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation financière en coordination avec les régulateurs du secteur financier, le secteur et d'autres acteurs.
 - Veiller au strict respect de la protection des consommateurs de services financiers. Renforcer la confiance dans le système judiciaire grâce à des mécanismes de résolution des conflits transparents, efficaces et rapides

- **Parlement**
 - Réviser, discuter et approuver, le cas échéant, les différentes initiatives législatives soumises par les régulateurs du secteur financier.

- **L'industrie des services financiers**
 - Etendre le réseau de points de service;
 - Mettre en place une offre diversifiée, compétitive et inclusive des services financiers;

- Fournir des suggestions pour améliorer le cadre réglementaire devant faciliter l'inclusion financière;
- Participer à des programmes pilotes;
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation financière (avec les régulateurs du secteur financier, les autres ministères et d'autres acteurs).
- **Les autres parties prenantes (par exemple les associations de consommateurs, de la société civile):**
 - Contribuer à accroître les niveaux de sensibilisation et d'éducation financière des consommateurs.

Structure de Gouvernance

Un suivi et une évaluation sur une base régulière, de même qu'un effort de coordination entre les principaux acteurs concernés sont indispensables pour assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie d'inclusion financière. En particulier, le suivi permettra de faire état des progrès réalisés ou relever d'éventuels obstacles, afin d'apporter des modifications le cas échéant et établir des cibles plus réalistes selon l'état d'avancement. Il est donc nécessaire qu'un leadership clairement établi s'assure de la bonne marche de l'initiative.

L'expérience internationale a montré qu'il est fondamental que le leadership du gouvernement et du secteur public travaille en étroite collaboration avec le secteur privé dans l'objectif d'accroître le taux d'inclusion financière. Ainsi, afin qu'il soit opérationnel et effectif, ce rôle de suivi, d'évaluation et de coordination devra être confié à un groupe de travail national sur l'inclusion financière, regroupant tous les acteurs concernés. Cette démarche aura également l'avantage d'assurer une synergie productive et aussi de faciliter le partage d'information et l'efficacité des actions entreprises par chacune des parties impliquées.

Plus spécifiquement, ce groupe de travail devra avoir pour tâche de :

- Assurer la collecte et le suivi des statistiques relatives à l'inclusion financière
- Proposer de nouvelles statistiques à collecter au besoin
- Relever les obstacles à l'atteinte des objectifs chiffrés régulièrement fixés ; proposer des solutions pour les contourner ou réviser les cibles si besoin est
- Assurer la coordination entre les différents acteurs concernés
- Assurer la promotion et la vulgarisation du concept "inclusion financière"
- Dresser périodiquement un rapport de suivi et d'évaluation

Ce groupe de travail se dotera par ailleurs d'un secrétariat technique composé de représentants des différentes institutions. Le secrétariat technique aura pour rôle d'assurer le volet technique et opérationnel des tâches à effectuer.

Les meilleurs résultats à l'échelle internationale ont été observés lorsque l'inclusion financière est vue comme partie intégrante du développement du secteur financier et d'un plan général de croissance et de réduction de pauvreté. Vus l'importance et le caractère transversal d'un tel

projet, il serait stratégique de confier la présidence de ce comité aux plus hautes instances de l'Etat. En effet, une telle initiative est l'affaire de tous les secteurs de la vie nationale et sa réussite nécessite une vision politique, un engagement ferme et une appropriation au plus haut sommet de l'Etat qui devra l'inclure dans un plan global de développement pour Haïti et inciter les autres acteurs à s'y adjoindre.

Stratégie d'Inclusion Financière : Structure de Gouvernance



Le groupe de travail national se dotera d'un **Secrétariat Technique** qui aura pour rôle d'assurer le volet technique et opérationnel des tâches à effectuer.

Commission Présidentielle (3 membres nommés par le Président de la République)	Coordonne les activités du groupe de travail ; S'assure du suivi des statistiques et de l'atteinte des objectifs chiffrés établis ; S'assure de la sortie régulière d'un rapport sur l'état d'avancement de la Stratégie ; S'assure de la vulgarisation du concept « Inclusion Financière » auprès de la population et de son intégration dans les grands projets de l'Etat
Gouverneur de la BRH	S'assure de la stabilité du système financier, du développement et de l'intégrité des systèmes de paiement
Ministre de l'Economie et des Finances	S'assure que l'inclusion financière rentre dans le cadre du plan stratégique de développement économique du gouvernement et assure la liaison avec l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique
Ministre du Commerce	Assure la protection des consommateurs et un cadre propice au développement du monde des affaires dans le contexte de l'inclusion financière
Président de la commission Finance du Sénat	Assure le suivi des propositions de lois pouvant favoriser l'inclusion financière au niveau du Sénat
Président de la commission Finance de la Chambre des Députés	Assure le suivi des propositions de lois pouvant favoriser l'inclusion financière au niveau de la Chambre des Députés
Ministre de l'Intérieur	Coordonne les activités relatives à l'identification des citoyens (ID national, ID biométrique...)
Président de l'Association Professionnelle des Banques	S'assure de l'harmonisation de la vision du gouvernement avec les intérêts du secteur bancaire et aussi de l'implication de ce dernier dans la mise en œuvre et la réussite de la Stratégie
Représentant du secteur des Coopératives	S'assure de l'harmonisation de la vision du gouvernement avec les intérêts du secteur des Coopératives et aussi de l'implication de ce dernier dans la mise en œuvre et de la réussite

	de la Stratégie
Représentant du secteur de la Microfinance	S'assure de l'harmonisation de la vision du gouvernement avec les intérêts du secteur de la Microfinance et aussi de l'implication de ce dernier dans la mise en œuvre et de la réussite de la Stratégie
Représentant du secteur des Assurances	S'assure de l'harmonisation de la vision du gouvernement avec les intérêts du secteur des Assurances et aussi de l'implication de ce dernier dans la mise en œuvre et la réussite de la Stratégie
Représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie	Fait valoir les opinions et défend les intérêts des entreprises, en particulier des Petites et Moyennes Entreprises

Chapitre 4: Le Plan d'Action

Le plan d'action ci-dessous prévoit une feuille de route des activités qui seront accomplies dans le cadre de la Stratégie nationale, et comprend les éléments suivants:

- **Pilier:** tels que définis au chapitre 3.
- **Catégorie:** les actions sont regroupées sous un même thème comme indiqué sous chaque pilier
- **Action:** une description concrète de l'action, en cours ou à mettre en œuvre
- **Agence d'exécution:** le nom de l'intervenant (s) ou entité responsable de la mise en œuvre de chaque action
- **Pré-conditions:** les conditions préalables nécessaires à la mise en œuvre de l'action, le cas échéant
- **Priorité:** un classement par priorité pour chaque action, sur la base des besoins actuels d'Haïti, avec trois étoiles reflétant la plus haute priorité, deux étoiles la priorité moyenne, et une étoile la priorité la plus basse.

- **Calendrier :** date d'achèvement de chaque action ciblée, soit le court terme (CT, 1 à 2 ans), moyen terme (MT, 3 à 5 ans), ou long terme (LT, plus de 6 ans).

Pilier 1: Les Services Financiers pour Faciliter l'Inclusion et la Réduction de la Pauvreté

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
L'épargne et les dépôts	Compte d'épargne sans fioritures	<p>1) Revoir les critères d'ouverture de compte d'épargne sur le marché (petits épargnants minimum requis),</p> <p>2) Consulter les acteurs du marché 3) Développer des lignes directrices ou une réglementation pour les comptes des petits épargnants 4) Promouvoir le document de recherche sur les comptes (bancaires) de base fournie à la BRH (par la BM)</p>	BRH, Institutions de dépôt	Les Agents non bancaires/ banque à distance devraient être opérationnels avant la promotion de ce type de compte afin d'éviter d'encombrer les succursales classiques	**	CT
Allocations sociales du gouvernement (Paiement G2P)	Les allocations sociales / Promouvoir le dépôt de ces allocations sociales (tels Ti Manman Cheri) dans les comptes auprès d'entités régulées	<p>1) Evaluer la faisabilité de la distribution des allocations sociales via les comptes d'épargne (dépendement du programme) , 2) Concevoir le modèle 3) l'expérimenter, le revoir et le lancer</p>	MEF (FAES), BRH, Ministère des Affaires Sociales et du Travail, opérateurs de m-banking et les maisons de transferts	Les Agents Non-Bancaires / les canaux de distribution appropriés sont requis dans le monde rural, l'interopérabilité des réseaux est également souhaitable	*	MT

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
	Promouvoir le paiement des salaires des fonctionnaires via les comptes auprès d'entités régulés	1) Réviser le programme actuel de paiement des salaires des fonctionnaires via les comptes en banque et identifier les contraintes 2) Procéder aux ajustements nécessaires	MEF, BRH, Ministères	Les agents Non-Bancaires / les canaux de distribution appropriés sont requis en vue d'atteindre les fonctionnaires du monde rural, l'interopérabilité des réseaux est également souhaitable	**	CT
Transferts de fonds	Promouvoir la compétition, la transparence et l'efficacité sur le marché des transferts	Elaborer un programme de sensibilisation du public sur le coût des transferts de fonds afin de favoriser la concurrence/ Constituer une base de données publique sur les coûts des différentes compagnies de transfert	BRH	N/A	***	CT
		1) Evaluer le marché des transferts de fonds et son cadre de fonctionnement au regard des « Principes Généraux sur les Services de Transferts Internationaux » 2) Mettre en œuvre les recommandations			*	CT, MT

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
		Examiner les services de transferts de fonds actuellement disponibles (y compris les canaux informels)			*	CT
	Lier les transferts de fonds internationaux à d'autres services financiers.	Promouvoir le dépôt des fonds transférés dans les comptes, promouvoir l'innovation/ Développer de produits innovants (ex. prêts au logement) associés aux transferts en provenance de l'étranger	Les maisons de transferts, les institutions financières/ BRH	N/A	*	CT
Microassurance	Etablir les conditions pour le développement d'une micro – assurance abordable	1) Développer une régulation adéquate pour les produits de micro – assurance et leurs canaux de distribution (Souscripteur d'assurance), 2) Renforcer les compétences du régulateur du secteur des assurance 3) Piloter des initiatives spécifiques, évaluer leur progrès et les implémenter	MEF, les Compagnies d'assurance	Le projet de loi sur le secteur des assurances devra être voté et mis en vigueur	**	CT, MT

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
Micropensions	Etablir les conditions pour le développement de la micropension	1) Revoir le cadre légal et réglementaire pour la pension 2) Evaluer les options institutionnelles, les capacités des potentiels prestataires de ce produit et des canaux de distribution 3) Lancement des produits de micropension	MEF, MAST (ONA)	N/A	*	MT, LT

Pilier 2: Le Crédit pour la Croissance Economique

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
Financement des Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME)	Etablir les conditions de développement du crédit-bail	Soumettre le projet de loi au Parlement, le réviser et l'approuver au niveau du Parlement	BRH, MEF, Parlement	N/A	***	CT
		1) Développer la réglementation ainsi que le cadre de supervision 2) Renforcer les capacités de supervision de la BRH		Approbation du projet de loi sur le crédit-bail		CT, MT
		Promouvoir le crédit-bail / Sensibiliser le public		Approbation du projet de loi sur le crédit-bail		MT, LT
	Financer les projets et initiatives innovantes de création de PME	1) Mettre en place une assistance technique pour le renforcement des capacités des MPMEs au CDEE (Centre de Développement de l'Entreprise de l'Entrepreneuriat); 2) Evaluer les options pour la mise en place de firmes de Capital Risque	MCI, MEF	N/A	*	CT, MT, LT
	Assurance pour les marchés traditionnels	Développer les produits d'assurance (incendie, inondation, etc.)	MEF, MCI, Compagnies d'Assurance	Le vote et la mise en vigueur du projet de loi sur le secteur des assurances	*	MT

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
Financement de l'agriculture	Récépissés d'entrepôt (warrant)	1) Mener une étude de faisabilité en consultation avec les acteurs du marchés, les agriculteurs, les coopératives agricoles 2) Dans le cas d'une étude favorable, développer la réglementation applicable 3) Piloter, 4) Certifier et agréer les entrepôts (silots) pour le lancement	BRH, MARNDR	N/A	*	MT
	Assurance récolte	1) Réaliser une étude de faisabilité de l'assurance récolte pour les principaux produits agricoles 2) Piloter, 3) lancer (les produits) sur le marché	MEF, MARNDR, L'industrie de l'assurance	Le vote et la mise en vigueur du projet de loi sur le secteur des assurances	*	MT, LT
	L'utilisation des terres comme collatéral en milieu rural	Reformer la législation en vue de permettre l'octroi de prêts hypothécaires dans le monde rural et l'utilisation des terrains du monde rural comme garantie	MARNDR, (MJSP, M.I.C.T), Parlement	N/A	*	LT
Financement du logement	Réduire les coûts des prêts hypothécaires	Réviser le régime de taxation et les frais de notaire associés	MEF, Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique	Améliorer les conditions de mise en place des hypothèques	**	MT
	Incitations pour les prêts hypothécaires	1) Revoir les incitations existantes pour les prêts hypothécaires (réserve obligatoires, KAY PAM et assimilés), 2) Ajuster s'il y a lieu	BRH	Améliorer les conditions de constitution des hypothèques	**	CT

Pilier 3: Services financiers de proximité

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
Les Agents non bancaires	Etudier les options pour l'opération des agents non bancaires en Haïti.	1) Mener une étude de faisabilité sur les (options disponibles en termes de) modes de fonctionnement probables des agents non bancaires en Haïti (y compris les expériences précédentes et les initiatives en cours) 2) Consulter les banques et les acteurs du marché	BRH	N/A	***	CT
	Cadre réglementaire pour les agents non bancaires	Développer un cadre réglementaire / des lignes directrices pour le fonctionnement des agents non bancaires	BRH	N/A	***	CT
		Mettre en œuvre le Processeur National de Paiement (PRONAP) pour assurer l'interopérabilité du système de paiement (i.e. carte de débit, Tcho tcho mobile, Lajan Cash, carte de crédit, chèque, etc.)				MT
		Piloter et introduire le modèle "non bancaire" sur le marché				CT

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
E-money (monnaie électronique)	Encourager le développement de la monnaie électronique	1) Consulter les acteurs du marché pour évaluer l'utilisation de la monnaie électronique dans le contexte de la réglementation actuelle 2) Les réviser le cas échéant	BRH	N/A	***	CT
		1) Revisiter l'expérience des comptes de "banque à distance" 2) Réviser la réglementation dans le but d'en améliorer la flexibilité tout en tenant compte des risques				CT

Pilier 4: Education et protection des Consommateurs

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
Cadre de protection des consommateurs	Etablir un diagnostic sur la protection des consommateurs et l'éducation financière	Réaliser le diagnostic sur la protection des consommateurs et l'éducation financière, (véritable) base pour les actions futures	MCI, BRH	N/A	***	CT
	Cadre réglementaire et institutionnel	Développer le cadre légal et réglementaire, établir le mandat institutionnel par le biais de lois	MCI, BRH, Parlement	N/A	**	MT

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
	Mise en oeuvre de la structure institutionnelle	Etablir les capacités institutionnelles susceptibles d'assurer le respect du cadre légal et réglementaire, parmi lesquels les exigences de transparence et de divulgation des informations concernant les prêts et les transferts de fonds	MCI, MEF, BRH, Ministère de la Justice, les institutions financières	N/A	**	MT
Education Financière	Enquête sur les capacités financières	Conduire une enquête sur les capacités financières des consommateurs des services financiers	BRH	N/A	***	CT
	Concevoir un plan d'action pour l'éducation financière qui s'inscrit dans le cadre global de la stratégie	Utiliser les résultats de l'enquête sur les capacités financières des consommateurs pour développer un plan d'action pour améliorer leur éducation financière en : 1) Intégrant l'éducation financière dans le curriculum du système d'éducation formel 2) Développant une campagne nationale pour promouvoir l'éducation financière (via le multi media) 3) Développant des programmes ciblés d'éducation financière	APB, ANIMH, Le Levier, BRH, MENFP, MEF, MCI, MC, les institutions financières	N/A	**	CT, MT

Pilier 5: Renforcer l'Infrastructure et les Institutions

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
Coopératives d'Épargne et de crédit et Institutions de Microfinance non mutualistes	Consolider les Coopératives d'Épargne et de Crédit à travers les fédérations	1) Evaluer les contraintes pour la consolidation des Coopératives d'épargne et de crédit, 2) Mettre en œuvre un programme d'assistance technique pour la consolidation des coopératives à travers les fédérations	BRH, Fédérations	N/A	*	MT
	Renforcer la réglementation et la supervision des coopératives d'épargne et de crédit	1) Revoir le cadre légal et réglementaire en utilisant une approche par pallier pour la législation, garantir un niveau de supervision proportionnel au risque et prévoyant les mécanismes d'intervention et de résolution, le cas échéant 2) Renforcer les capacités du Département chargé de la Supervision des Coopératives et des IMFs (DIGCP), Renforcer ses capacités à superviser et produire les statistiques du secteur.	BRH, Parlement	N/A	*	CT, MT

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
	Renforcer la réglementation et la supervision des Institutions de Microfinance non Mutualistes pour favoriser leur consolidation	1) Définir la réglementation applicable, 2) Renforcer les capacités de supervision, 3) Mettre en place une assistance technique qui permettra aux entités viables de se conformer à la loi	BRH, Parlement	La loi sur les institutions de microfinance doit être approuvée	*	MT
	Améliorer l'efficacité des coopératives d'épargne et de crédit et des institutions de microfinance à travers les NTIC	Renforcer les coopératives d'épargne et de crédit et les Institutions de microfinance à partir des technologies de l'information en vue d'augmenter leur efficacité, Mettre en place un programme d'assistance technique pour améliorer les compétences des cadres supérieurs (exécutifs), des départements de Comptabilité et d'Administration du crédit (des officiers de crédit). Utiliser également les NTIC pour développer et implémenter de nouveaux produits et de nouvelles solutions	ANACAPH, KNFP, ANIMH, Le Levier, BRH	N/A	***	CT, MT

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
Assurance	Implémenter la loi sur les assurances	1) Soumettre et approuver la loi sur les assurances 2) Etablir les capacités de supervision au niveau du MEF, 3) définir des actions pour consolider le secteur des assurances	MEF, Parlement	N/A	***	CT
Infrastructure Financière	Bureau de Crédit	Finaliser et soumettre le projet de loi au Parlement ainsi et mettre en place la réglementation	BRH, Parlement	N/A	***	CT, MT
		Etablir le Bureau de Crédit et l'introduire sur le marché				CT
	Interopérabilité des Paiements	Implémenter le Processeur National de Paiement (PRONAP) pour assurer l'interopérabilité entre les réseaux et les instruments de paiement (terminaux de point de vente, ATMs, les virements bancaires (SPIH), chèques, les cartes prépayées, de débit, de crédit et les paiements par téléphone mobile, etc.)	BRH	N/A	***	MT

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
	Réviser la loi sur les sûretés mobilières afin d'y introduire le Registre électronique pour l'utilisation de ces actifs comme collatéral	1) Finaliser et soumettre le nouveau projet de loi sur les sûretés mobilières au parlement, 2) Etablir le registre électronique pour les sûretés mobilières	CPRDA, MEF, Parlement	N/A	*	CT, MT
Infrastructure de support	Utiliser les données biométriques pour l'identification des citoyens vis-à-vis du KYC	Mener une enquête au niveau des institutions financières afin d'identifier les problèmes liés à l'utilisation de la carte d'identification nationale (CIN) et à l'exploitation de la base de données de l'ONI	BRH, Ministère de la Justice	N/A	**	CT
		1) Consulter le Ministère de la Justice (ONI) sur l'opportunité d'allouer un accès sur la base de donnée (numero d'identification, empreinte digitale, nom) 2) Evaluer les options pour l'utilisation des identifiants biométriques pour les consommateurs	Ministère de la Justice, BRH	N/A	**	CT, MT

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
		Produire la réglementation et définir les protocoles et conditions techniques pour les consultations en ligne de la base de données de l'ONI (pour standardiser la preuve de l'identité en vue d'accéder aux services financiers)	BRH, Industrie, Ministère de la Justice	N/A	***	CT, MT
	Cadastre Droits de propriété et protection des hypothèques	Revoir les évaluations existantes et supporter les initiatives en cours visant à améliorer l'utilisation des titres de propriétés comme collatéral	Office National du Cadastre (MTPTC), Ministère de l'intérieur, CIAT	N/A	**	LT

Thèmes Transversaux: Suivi et Evaluation

Catégories	Actions	Actions détaillées	Agences d'exécution	Pré-conditions	Priorité	Calendrier
Collecte de données et Suivi	Collecte de données sur l'inclusion financière / Cadre de Suivi	Développer un cadre d'enquête et de collecte de données sur l'inclusion financière, partant des activités de collecte de données courantes (régulières, en cours et à venir) et commencer la mise en oeuvre	MEF, BRH, IHSI	N/A	***	CT, MT, LT

Appendice

Indicateurs clés	Source	Ligne de base	Cible (5 ans)	Alternative probable
Adultes ayant un compte à une institution financière formelle (Pourcentage des adultes haïtiens âgés de 18 ans et plus détenteur d'un compte d'une institution financière formelle)	Global Findex	27% (2011) A mettre à jour dès la publication des résultats du Findex 2015	45% (A confirmer)	Utiliser une combinaison de deux sous - indicateurs: <ul style="list-style-type: none"> • <i>Coopératives</i>: Nombre de membres (BRH). • <i>Banques</i>: Nombre de comptes de dépôt (BRH) OU "Compte de dépôts dans les banques commerciales per 1,000 adultes" (IMF FAS).
Points de service formel par 100,000 adultes (Nombre de point de service formel par 100,000 adultes: <ul style="list-style-type: none"> • Succursales multiservices ou à service complet: Succursales des banques et des coopératives • Les points de « Cash in / Cash out »: Succursales de banques et de coopératives, les ATMs, les comptoirs des maisons de transferts, les points de service du M-banking 	BRH	<ul style="list-style-type: none"> • Comptoirs multiservice: 4.53 (A confirmer) • Les points de retraits et de dépôts de fonds: 33.67 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptoirs multiservice: 15 (A confirmer) • Les points de retraits et de dépôts de fonds: 65 	N/A
Index d'accès au crédit ²²	Doing Business Score	(2013) 5	(2019) 13	Pourcentage de la population couverte par le système d'information sur le crédit (BRH).
Coût des transferts de fonds internationaux	Remittances Price	A déterminer	A déterminer	N/A

²² Indice d'accès au crédit comprend l'indice des droits légaux (Révision de la loi sur le gage sans dépossession et mise en place de la loi sur la sureté mobilière) et de l'indice de divulgation de l'information sur le crédit (des différents débiteurs du système financier, clients des compagnies de services publics et privés et l'historique de crédit de plus de 2 ans du public en général).

(Moyenne pondérée du coût des transferts de fonds sur les 3 plus importants corridors (les Etats Unis d'Amérique, le Canada, la France): • Pour USD 200 • Pour USD 500	Worldwide			
Index de protection des Consommateurs ²³	BRH/MCI	(2013) 0	(2019) 2	N/A
Score de culture financière *	<i>En suspens</i>	<i>En suspens</i>	<i>En suspens</i>	<i>En suspens</i>

* Dépend de l'implémentation des programmes d'éducation financière

²³ L'indice de protection du consommateur comprend l'indice des Lois et réglementations sur la divulgation de l'information financière et l'indice des lois et réglementations sur la résolution des différends.